



# Convocation au Congrès 2021

Quatrième Congrès annuel du Conseil des syndicats des conseils  
scolaires du SCFP-Ontario

Du 23 au 26 mars 2021

## PREMIÈRE CONVOCATION

Conformément à l'article 15 des Règlements administratifs du CSCSO, nous vous informons par la présente que le Quatrième Congrès annuel du Conseil se réunira virtuellement à 13 h 00 le mardi 23 mars 2021 et se terminera le vendredi 26 mars 2021. Des séances d'information concernant *OMERS* et la Fiducie d'avantages sociaux des travailleuses et des travailleurs de l'éducation du SCFP auront lieu le 23 mars 2021.

### Représentation au Congrès

Les sections locales affiliées ont droit à la représentation suivante :

Base de la représentation	Nombre maximal de délégués
1 à 100 membres	Deux délégués
101 à 200 membres	Trois délégués
201 à 300 membres	Quatre délégués
301 à 400 membres	Cinq délégués
401 à 500 membres	Six délégués
501 à 600 membres	Sept délégués
601 à 700 membres	Huit délégués
701 à 850 membres	Neuf délégués
851 à 1 000 membres	Dix délégués

Et un délégué pour chaque tranche de 500 membres supplémentaires ou majeure partie.

Pour avoir droit à la représentation au Congrès, une section locale affiliée doit avoir payé la capitation jusqu'au 31 décembre 2020 inclus [article 4.1.05]. Ce paiement doit être reçu au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2021.

En outre, l'article 6.7 des Statuts nationaux prévoit qu'aucune organisation accusant un retard de deux (2) mois ou plus dans le paiement de la capitation au syndicat national ne sera autorisée à être représentée au Congrès.

Le nombre de membres sur lequel est basé le paiement de la capitation pour le dernier trimestre de l'année civile précédant le Congrès sera utilisé pour déterminer le nombre de délégués au Congrès.



# Convocation au Congrès 2021

## Substituts

Une section locale affiliée peut élire des substituts pour assister au Congrès annuel. Un substitut peut participer aux sessions du Congrès. Il a le droit de parole, mais pas de vote, sauf en l'absence d'un délégué dûment élu. [Article 4 (e) 1 des Statuts du SCFP-Ontario].

Base de la représentation	Nombre maximal de substituts
75 membres ou moins	Un substitut
76 à 500 membres	Deux substituts
501 à 1 000 membres	Trois substituts
1 001 membres ou plus	Quatre substituts

## Droits d'inscription

Genre de créance	Droits le ou avant le 19 février 2020	Droits après le 19 février 2020
Délégué	200 \$	275 \$
Substitut	200 \$	275 \$

L'inscription se fera en ligne. L'information concernant les créances sera postée en février.

## Résolutions et modifications aux Règlements administratifs

Toutes les résolutions et toutes les modifications aux Règlements administratifs devant être considérées lors d'un Congrès doivent être soumises par une section locale affiliée, ou un comité exécutif ou un comité de celui-ci, au bureau de la secrétaire-trésorière. **Elles ne doivent pas dépasser 200 mots au total.**

**Le 18 décembre 2020** est la date butoir pour recevoir les résolutions et les modifications statutaires.

Toutes les résolutions et toutes les modifications aux Règlements administratifs doivent être soumises sur les formulaires du CSCSO (en format *Word*) et elles doivent être signées par le président et le secrétaire de l'affilié en question. Veuillez adresser les résolutions et les modifications aux Règlements administratifs à Tammy Graham via Mike Maguire à l'adresse [mmaguire@osbcu.ca](mailto:mmaguire@osbcu.ca), en veillant à ce que tous les originaux soient transmis au bureau du CSCSO immédiatement après.



# Convocation au Congrès 2021

## Comités du Congrès

L'une des contributions les plus importantes à un Congrès efficace est le travail effectué par les quatre comités du Congrès. Vous devez être un délégué inscrit au Congrès pour siéger à ces comités.

Ces comités exigent que vous assistiez aux réunions d'avant Congrès.

Nom du Comité	Dates de réunion (virtuelles)	Nombre de membres requis
Règlements administratifs	Les 4 et 5 janvier 2021	3 (un doit être francophone)
Résolutions	Les 6 et 7 janvier 2021	3 (un doit être francophone)
Voies et moyens	Les 25 et 26 janvier 2021	2
Créances	Le 1 <sup>er</sup> mars 2021	2

Les détails des fonctions et des tâches accompagnent cette convocation.

Tel qu'indiqué, le nombre de membres par comité est limité. Si vous souhaitez siéger à un comité, veuillez remplir le formulaire de candidature ci-joint et l'envoyer au bureau du CSCSO en l'adressant à Tammy Graham via Mike Maguire à l'adresse [mmaguire@osbcu.ca](mailto:mmaguire@osbcu.ca) **au plus tard à 16 h 00 le 14 décembre 2020.**

## Élections

Tout membre qui se porte candidat à un poste quelconque et qui en informe par écrit la secrétaire-trésorière au plus tard le **22 février 2021** a la possibilité de fournir une lettre ou un dépliant électoral d'une page en noir et blanc. Une copie de ce matériel sera envoyée à toutes les sections locales avant le Congrès. Tous les efforts doivent être faits pour que le matériel électoral soit bilingue. Les membres sont responsables de leurs propres frais de traduction. Le matériel électoral peut être envoyé au bureau du CSCSO en l'adressant à Tammy Graham via Mike Maguire à l'adresse [mmaguire@osbcu.ca](mailto:mmaguire@osbcu.ca)

## Formulaire d'aide aux sections locales

Les sections locales qui répondent à certains critères, notamment celles comptant moins de 100 membres à plein temps, les sections locales au nord de la rivière des Français ou celles qui sont en grève, peuvent demander une subvention pour les droits d'inscription.

Si vous estimez que votre section locale répond à ces critères et si elle a besoin d'une subvention pour assister au Congrès, veuillez remplir le formulaire d'aide aux sections locales et l'envoyer à Candace Rennick via Shadi Golic à l'adresse [sgolic@cupe.on.ca](mailto:sgolic@cupe.on.ca) **au plus tard le 26 février 2021.**



# Convocation au Congrès 2021

## Accessibilité à notre Congrès

Le CSCSO, par l'intermédiaire du SCFP-Ontario, s'efforce de garantir aux personnes en situation de handicap un accès égal à nos conférences et événements dans le respect total de leur dignité et de leur indépendance. Dans la mesure du possible, nos services sont fournis aux personnes en situation de handicap et à d'autres de manière intégrée, à moins qu'une autre mesure ne soit nécessaire pour permettre à une personne en situation de handicap d'obtenir, d'utiliser ou de bénéficier de nos services.

Veuillez soumettre un Formulaire d'accessibilité au bureau du SCFP-Ontario **avant le 26 février 2021** afin que nous puissions mettre à disposition les accommodements dont vous avez besoin. Nous avons inclus une copie de ce formulaire dans cette trousse du Congrès pour votre usage. Bien que nous fassions de notre mieux pour répondre aux demandes de dernière minute, nous vous invitons à faire tous les efforts pour soumettre les demandes avant la date butoir du 26 février. Veuillez faire parvenir vos demandes à Christine Fera à [cfera@cupe.on.ca](mailto:cfera@cupe.on.ca).

**Les formulaires du Congrès sont disponibles à <https://osbcu.ca/fr/> ou en composant le 647-234-4720.**

**Veuillez remplir les formulaires et nous les retourner au plus tard le 26 février.**

## Dates butoirs et événements importants

Les noms des membres des comités du Congrès doivent avoir été soumis.	Le 14 décembre 2020
Date butoir de soumission de modifications aux Règlements administratifs et de résolutions.	Le 18 décembre 2020
Paiement de la capitation pour être en mesure de recevoir des créances.	Le 31 décembre 2020
Tarif de pré-inscription pour créances.	Le 19 février 2021
Date butoir pour le matériel électoral.	Le 22 février 2021
Formulaire d'accessibilité. (Remarque : vous devez remplir ce formulaire si vous avez besoin d'une interprétation gestuelle ou d'un sous-titrage en temps réel lors du Congrès).	Le 26 février 2021
Date butoir pour la subvention aux sections locales.	Le 26 février 2021

Les formulaires du Congrès sont disponibles sur  
[osbcu.ca/convention- https://osbcu.ca/fr/2021](https://osbcu.ca/convention-https://osbcu.ca/fr/2021).  
ou en composant le 647-234-4720

kw/cope491